



## Probleme de demande de vacances

Par **melissa33**, le **08/03/2015** à **14:45**

**BONJOUR** marque de politesse

emploi : **ASH DE NUIT**

qualification-coefficient : **coeff 208**

voilà mon probleme :

Je voudrais savoir si mon employeur a le droit de me rapprocher mes vacances en une seul fraction au lieu de plusieurs exemple :

Je travail en alterné 2 jours sur 3 pour 10h ( 20h-6h )

je travail le 01/08/15 jusqu'au 02/08/15 inclus donc le 03 04 05 en repos le 06/08/15 et le 07/08/15 je dois travailler,

es ce que je peux prendre le 01/08/15 et 02/08/15 en congees et le 06/08/15 et le 07/08/15 en congees sans prendre du 01/08/15 au 07/08/15 ?

j'espere que vous comprendrez ma question...

cordialement

Par **moisse**, le **08/03/2015** à **15:46**

Non seulement il en a le droit, mais il doit vous demander votre accord pour fractionner les congés.

Pour vous donnez un exemple concret, imaginez ne travailler que les lundi.

Vous avez droit à 30 jours de congés par an. Si vous ne prenez que les lundi, personne ne vous verra jamais au boulot.

Par **Lag0**, le **08/03/2015** à **18:36**

Bonjour,

Le principe du décompte des congés en jours ouvrables, c'est que l'on compte tous les jours entre le premier jour où le salarié aurait du travailler et le dernier jour ouvrable avant la reprise.

Pour prendre l'exemple d'un salarié à temps partiel qui ne travaille que le lundi (exemple de moisse), s'il prend 3 lundi de suite en congé, cela lui décompte 3 semaines de congés et bien sur, s'il prend un lundi, une semaine de congés.